



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Paris, le 26 avril 2018

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités

à

Monsieur le Directeur du Département d'évaluation
des formations
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur

Affaire suivie par :
Laetitia PACINI
DEVU
jurys-prive@ac-paris.fr
Tél : 01 40 46 21 86
N/Ref : évaluation HCERES
des formations
sous jury rectoral

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

✉ CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

☐ ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

**Objet : observations sur l'évaluation des licences Philosophie et Psychologie
ouvertes sous jury rectoral à l'IPC Facultés Libres de Philosophie et de
Psychologie**

**Référence : Rapport d'évaluation vague D, fiches d'évaluation des licences de
l'IPC**

La faiblesse du lien avec la recherche est l'une des caractéristiques observées à propos des licences ouvertes sous jury rectoral, ainsi que la faiblesse de l'ouverture à l'international et l'insuffisante ouverture aux milieux socio-économiques. Il convient effectivement de renforcer l'adossement à la recherche de la licence de Philosophie et de la licence Psychologie.

La qualité d'une formation de licence sous jury rectoral se mesure moins par les taux de réussite constatés en L1, en L2 et en L3, généralement excellents dans ce type de formation, que par le devenir des étudiants au sortir de cette formation (réussite d'une réorientation en cours de cursus, admission et réussite en master dans un autre établissement, insertion professionnelle). Une attention particulière devrait être accordée à la production d'indicateurs portant sur ces différents points.

Le contenu de l'enquête annuelle du rectorat pourrait être complété en ce sens, et intégrer également des données relatives à l'ouverture à l'international et à l'ouverture au monde socio-économique.

Le diplôme de licence en Psychologie est ouvert sous jury rectoral dans une mention très demandée par les étudiants mais ayant des débouchés plutôt limités. En Ile-de-France, compte tenu de l'offre de formation présente, trop de psychologues sont formés par rapport aux possibilités de leur insertion professionnelle et les lieux de stage sont saturés, en particulier en secteur hospitalier.

Ces éléments de contexte soulignent la nécessité de clarifier le positionnement de la licence de Psychologie de l'IPC dans son environnement territorial et socio-économique.

En outre, s'agissant d'une formation préparant à l'exercice d'une profession réglementée, l'adossement à la recherche est important et la formation devrait avoir un contenu plus équilibré entre les sous-disciplines de la psychologie.

Enfin, l'accès à cette formation par validation d'acquis de l'expérience (VAE) ou par validation d'acquis professionnels (VAP) est incompatible avec le régime juridique et le fonctionnement d'un jury rectoral. Il ne peut donc pas y avoir rétablissement de ce dispositif, lequel ne pourrait être mis en œuvre que dans le cadre d'une convention avec une université.

Pour le recteur et par délégation,
Le Vice-chancelier des universités de Paris

Stefano BOSI

